



COMMUNE DE CABRIES

CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2017

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

Présents : M. Hervé FABRE-AUBRESPY – Mme Marie-Thérèse BAGARRI – Mme Marlène BERTRAND – Mme Patricia LAZZARO – M. Frédéric MORLOT – Mme Marie-Claude FLAMENT – M. Arnaud DESHAYES – M. Roger SCATIZZI – Mme Charlotte ROMERO – M. Ezio DI CHIARA – M. Hervé MARTIN – M. Gérard BOURQUIN – M. Laurent LONG – Mme Nadia TRAINAR – M. Marc FONTANELLI – M. Quentin VERRET – M. Christian FARA – Mme Anne LANFRANCO – M. Jean-Christophe CLEMENT – M. Pierre BONIFACIO – M. Pascal DURAND – Mme Catherine ANTONA-CHOREL

Avaient donné pouvoir : M. Pablo DE LARD à M. Arnaud DESHAYES – Mme Jeanine BERTON à Mme Marie-Thérèse BAGARRI – Mme Betty MEYSSONNIER à M. Ezio DI CHIARA – Mme Annaïk JOUENNE à M. Frédéric MORLOT – Mme Laura PIGNATEL à Mme Marlène BERTRAND – M. Marian CAORS à M. Hervé FABRE-AUBRESPY – M. Jean-Paul FOILLARD à M. Jean-Christophe CLEMENT

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2017 est approuvé par 19 voix pour, 9 contre (M. DI CHIARA, M. MARTIN, M. BOURQUIN, Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO, M. DURAND et M. Jean-Paul FOILLARD) et 1 abstention (Mme MEYSSONNIER).

Mme BERTRAND donne lecture du compte-rendu de la séance du 13 avril 2017.

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2017 est approuvé par 19 voix pour, 1 contre (M. MARTIN) et 9 abstentions (M. DI CHIARA, M. BOURQUIN, Mme MEYSSONNIER, Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO, M. DURAND et M. Jean-Paul FOILLARD).

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le maire rend compte de la décision n° 2017/037/1596 à 2017/071/1630, prise en application de la délégation donnée par le conseil municipal par délibération n° 19/14 du 10 avril 2014, modifiée par la délibération n°99/15 du 12 octobre 2015.

1. AFFAIRES GENERALES :

1.1- Désignation des membres des deux commissions municipales

Par 19 voix pour, 9 contre (M. DI CHIARA, M. MARTIN, M. BOURQUIN, Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO, M. DURAND et M. Jean-Paul FOILLARD) et 1 abstention (Mme MEYSSONNIER), le conseil municipal entérine la nouvelle composition des commissions des finances et du personnel, conformément à la répartition suivante :

		GRUPE MAJORITAIRE	GRUPES D'OPPOSITION
COMMISSION DES FINANCES	7-3	1 Marie-Thérèse BAGARRI	1 Jean-Christophe CLEMENT
		2 Frédéric MORLOT	2 Christian FARA
		3 Jeannie BERTON	3 Jean-Pierre FOILLARD
		4 Pablo DE LARD	
		5 Marian CAORS	
		6 Marlène BERTRAND	
		7 Arnaud DESHAYES	
COMMISSION DU PERSONNEL	7-3	1 Marie-Thérèse BAGARRI	1 Pierre BONIFACIO
		2 Marie-Claude FLAMENT	2 Christian FARA
		3 Marlène BERTRAND	3 Jean-Pierre FOILLARD
		4 Patricia LAZZARO	
		5 Frédéric MORLOT	
		6 Marc FONTANELLI	
		7 Laurent LONG	

1.2- Désignation des membres des commissions extramunicipales et de l'Assemblée des habitants

Par 20 voix pour et 9 contre (M. DI CHIARA, M. MARTIN, M. BOURQUIN, Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO, M. DURAND et M. Jean-Paul FOILLARD), le conseil municipal entérine la nouvelle composition des commissions extra-municipales et, par voie de conséquence, la nouvelle composition de l'Assemblée des habitants.

1.3- Mise en place d'un guichet unique et d'une charte pour la gestion des manifestations

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la création d'un guichet unique pour la gestion des manifestations organisées sur le territoire de la commune ainsi que la charte de l'organisation événementielle et de la relation Commune - Association pour la gestion des manifestations organisées sur le territoire de la commune et autorise M. le maire à signer cette charte avec les associations ou organismes gestionnaires de telles manifestations.

2. PERSONNEL :

2.1- Modification de la liste des emplois permanents à temps complet du personnel communal

Par 19 voix pour et 10 abstentions (M. DI CHIARA, M. MARTIN, M. BOURQUIN, Mme MEYSSONNIER, Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO, M. DURAND et M. Jean-Paul FOILLARD), le conseil municipal décide, qu'à compter du 1^{er} septembre 2017, sera supprimé un poste de conseiller principal territorial des activités physiques et sportives et sera créé un poste d'attaché principal, et autorise M. le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

2.2- Modification du règlement intérieur général du personnel communal

Par 26 voix pour et 3 abstentions (M. DI CHIARA, M. MARTIN, M. BOURQUIN), le conseil municipal approuve la modification du règlement intérieur général du personnel communal et dit que ce nouveau règlement intérieur sera applicable à partir du 1^{er} septembre 2017 et notifié à tous les agents communaux.

2.3- Modification du règlement interne du compte épargne-temps

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification proposée du règlement interne du compte épargne-temps.

3. FINANCES :

3.1- Budget de la commune - Année 2016 - Examen du compte de gestion et du compte administratif

Avec 6 voix contre (Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO et M. DURAND), après avoir donné acte à M. le maire de la présentation du compte de gestion du trésorier municipal établi pour l'exercice 2016, le compte administratif du budget de la commune est adopté faute d'avoir été rejeté par une majorité qui ne s'est pas manifestée contre son adoption.

3.2- Budget de la commune - Exercice 2016 - Affectation de résultat de la section de fonctionnement

Par 19 voix pour, 9 contre (M. DI CHIARA, M. MARTIN, M. BOURQUIN, Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO, M. DURAND et M. Jean-Paul FOILLARD) et 1 abstention (Mme MEYSSONNIER), le conseil municipal constate les résultats de l'exercice 2016 et approuve l'affectation des résultats de la section de fonctionnement au budget primitif 2017, soit 1 048 588,18 € pour la section d'investissement et 2 548 502,72 € pour la section de fonctionnement.

3.3- Budget de la commune - Exercice 2016 - Décision modificative n° 1

Par 18 voix pour, 9 contre (M. DI CHIARA, M. MARTIN, M. BOURQUIN, Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO, M. DURAND et M. Jean-Paul FOILLARD) et 1 abstention (Mme MEYSSONNIER), le conseil municipal adopte la décision modificative n° 1 du budget de la commune pour l'année 2017 à hauteur de - 238 042,76 € pour la section de fonctionnement et 1 164 628,90 € pour la section d'investissement, et approuve la création de l'autorisation de programme et de ses crédits de paiement pour l'opération n°140 « Cave coopérative » pour un montant de 50 000 €.

3.4- Budget du service de l'eau - Année 2016 - Examen du compte de gestion et du compte administratif

Sans voix contre, après avoir donné acte à M. le maire de la présentation du compte de gestion du trésorier municipal établi pour l'exercice 2016, le compte administratif du budget du service de l'eau est adopté faute d'avoir été rejeté par une majorité qui ne s'est pas manifestée contre son adoption.

3.5- Budget du service de l'eau - Exercice 2017 - Décision modificative n° 1

Par 19 voix pour, 9 contre (M. DI CHIARA, M. MARTIN, M. BOURQUIN, Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO, M. DURAND et M. Jean-Paul FOILLARD) et 1 abstention (Mme MEYSSONNIER), le conseil municipal adopte la décision modificative n° 1 du service de l'eau pour l'année 2017 suivant les montants de 31 800 € pour la section d'exploitation en recettes, 88 600 € pour la section d'exploitation en dépenses et 65 000 € pour la section d'investissement en recettes et en dépenses.

3.6- Budget du service de l'assainissement - Année 2016 - Examen du compte de gestion et du compte administratif

Avec 9 voix contre (M. DI CHIARA, M. MARTIN, M. BOURQUIN, Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO, M. DURAND et M. Jean-Paul FOILLARD), après avoir donné acte à M. le maire de la présentation du compte de gestion du trésorier municipal établi pour l'exercice 2016, le compte administratif du budget du service de l'assainissement est adopté faute d'avoir été rejeté par une majorité qui ne s'est pas manifestée contre son adoption.

3.7- Budget du service de l'assainissement - Exercice 2017 - Décision modificative n° 1

Par 20 voix pour et 9 contre (M. DI CHIARA, M. MARTIN, M. BOURQUIN, Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO, M. DURAND et M. Jean-Paul FOILLARD), le conseil municipal adopte la décision modificative n° 1 du service de l'assainissement pour l'année 2017 suivant les montants de 92 000 € pour la section d'exploitation et 103 021,07 € pour la section d'investissement.

3.8- Attribution de subventions à des associations

A l'unanimité, le conseil municipal approuve, au titre de l'année 2017, l'attribution des subventions de 1 000 € pour le Collectif Provençal, 400 € pour l'association Qi Gong, 1 500 € pour l'association Guitare en Provence, 300 € pour l'ACPA et 600 € pour les Randonneurs pédestres de Cabriès.

3.9- Attribution d'une bourse aux élèves accordéonistes de Cabriès contraints de s'inscrire à l'école de musique de Gardanne

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'attribution d'une bourse aux élèves accordéonistes de Cabriès qui ont été contraints de s'inscrire à l'école de musique de Gardanne pour poursuivre leur formation et fixe le montant de cette bourse à la somme de 165 € pour un enfant et de 29 € pour un adulte au titre de l'année scolaire 2016-2017.

4. ENFANCE – JEUNESSE – EDUCATION :

4.1- Rythmes scolaires - Retour à la semaine de quatre jours

A l'unanimité, le conseil municipal décide du retour à la semaine de quatre jours d'école à la rentrée scolaire 2017/2018 dans le cadre du dispositif proposé par le décret susvisé du 27 juin 2017, et charge M. le maire d'en saisir le directeur académique des services de l'éducation nationale et de mettre en œuvre cette décision pour toutes les écoles de la commune.

4.2- Convention avec la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la gestion de proximité du transport scolaire

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention pour l'organisation de la gestion de proximité des transports scolaires visée ci-dessus, à signer avec la métropole d'Aix-Marseille Provence et autorise M. le maire à signer cette convention.

4.3- Convention avec la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la participation des familles au service du transport scolaire

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention-cadre, à signer entre la métropole d'Aix-Marseille-Provence et les communes du territoire du pays d'Aix qui subventionnent tout ou partie de la participation des familles au service du transport scolaire et autorise M. le maire à signer cette convention.

4.4- Modification du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs municipal du « Parc Club de l'Arbois »

Par 19 voix pour, 9 contre (M. DI CHIARA, M. MARTIN, M. BOURQUIN, Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO, M. DURAND et M. Jean-Paul FOILLARD) et 1 abstention (Mme MEYSSONNIER), le conseil municipal approuve la modification du règlement intérieur de l'accueil de loisirs municipal « Parc Club de l'Arbois » proposée, et notamment de son annexe 1 ; fixe les tarifs de cet établissement selon la grille tarifaire proposée à compter du 1^{er} septembre 2017, en fonction de l'application ou non dans les écoles élémentaires de la commune de la délibération n° 55/17 du 29 juin 2017 approuvant le retour à la semaine de quatre jours ; dit qu'à partir du 1^{er} septembre 2018, les tarifs de cet établissement seront calculés annuellement en appliquant l'augmentation de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'année précédente et fixés par décision de M. le maire en arrondissant à la tranche de cinq centimes d'euro la plus proche et que le nouveau règlement intérieur accompagné de son annexe sera porté à la connaissance des usagers pour leur être opposable.

4.5- Modification du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs maternel « Lou Pan Perdu »

Par 19 voix pour, 9 contre (M. DI CHIARA, M. MARTIN, M. BOURQUIN, Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO, M. DURAND et M. Jean-Paul FOILLARD) et 1 abstention (Mme MEYSSONNIER), le conseil municipal approuve la modification du règlement intérieur de l'accueil de loisirs municipal « Lou Pan Perdu » proposée, et notamment de son annexe 1 ; fixe les tarifs de cet établissement selon la grille tarifaire proposée à compter du 1^{er} septembre 2017, en fonction de l'application ou non dans les écoles élémentaires de la commune de la délibération n° 55/17 du 29 juin 2017 approuvant le retour à la semaine de quatre jours ; dit qu'à partir du 1^{er} septembre 2018, les tarifs de cet établissement seront calculés annuellement en appliquant l'augmentation de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'année précédente et fixés par décision de M. le maire en arrondissant à la tranche de cinq centimes d'euro la plus proche et que le nouveau règlement intérieur accompagné de son annexe sera porté à la connaissance des usagers pour leur être opposable.

4.6- Modification du règlement intérieur relatif à la restauration scolaire, les accueils périscolaires et les Temps d'Accueil Périscolaires

Par 19 voix pour, 9 contre (M. DI CHIARA, M. MARTIN, M. BOURQUIN, Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO, M. DURAND et M. Jean-Paul FOILLARD) et 1 abstention (Mme MEYSSONNIER), le conseil municipal approuve la modification du règlement intérieur et de son annexe 1 ; fixe les tarifs de la restauration collective, accueils périscolaires et Temps d'Accueil Périscolaires selon la grille tarifaire proposée à compter du 1^{er} septembre 2017 et dit qu'à partir du 1^{er} septembre 2018, les tarifs de la restauration collective, accueils périscolaires et Temps d'Accueil Périscolaires seront calculés en appliquant l'augmentation de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'année précédente et fixés par décision de M. le maire en arrondissant à la tranche de cinq centimes d'euro la plus proche et que le nouveau règlement intérieur accompagné de son annexe sera porté à la connaissance des usagers pour leur être opposable.

4.7- Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône - Prestation de service unique pour l'établissement d'accueil de la petite enfance « Li Esquiròu »

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les termes de la convention d'objectifs et de financement proposée par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône pour les établissements d'accueil des enfants âgés de moins de 4 ans et l'accueil temporaire des enfants de 4 à 6 ans et autorise M. le maire à signer le renouvellement de cette convention pour l'EAPE « Li Esquiròu » pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

5. SPORTS :

5.1- Adhésion de la commune à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES)

A l'unanimité, le conseil municipal décide l'adhésion de la commune à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES).

5.2- Dénomination du court de tennis n°4 du complexe sportif Raymond Martin

A l'unanimité, le conseil municipal décide de dénommer le court de tennis n°4 du complexe sportif Raymond Martin « court Thierry CHOTARD ».

5.3- Actualisation de la participation financière des associations et organismes extérieurs pour l'occupation des installations sportives communales

Par 20 voix pour et 9 contre (M. DI CHIARA, M. MARTIN, M. BOURQUIN, Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO, M. DURAND et M. Jean-Paul FOILLARD), le conseil municipal décide de modifier, comme proposé, le prix horaire des installations sportives servant de référence pour le calcul de la participation financière des associations.

6. ENVIRONNEMENT :

6.1- Forêt communale - Demande de travaux de débroussaillage auprès du Département – Programme 2017

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet proposé, pour un montant de 21 750 € HT ; sollicite l'aide financière du département des Bouches-du-Rhône pour la réalisation de ce programme de travaux, à hauteur de 50% de ce montant ; certifie que les parcelles cadastrales communales sur lesquelles les travaux sont réalisés relèvent du régime forestier et donne pouvoir à M. le maire pour signer tout document ou acte relatif à ce projet.

6.2- Avenant à la convention relative à l'implantation et à l'exploitation des bornes de récupération des textiles usagés avec Provence TLC

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'avenant proposé, à signer avec la métropole Aix-Marseille Provence pour la prolongation de la convention relative à l'exploitation des bornes de récupération des textile usagés avec Provence TLC et autorise M. le Maire à signer cet avenant.

7. URBANISME :

7.1- Acquisition de lots de la parcelle cadastrée section BL n°204

Par 19 voix pour, 4 contre (M. DI CHIARA, M. MARTIN, M. BOURQUIN et Mme MEYSSONIER) et 6 abstentions (Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO, M. DURAND et M. Jean-Paul FOILLARD), le conseil municipal décide d'acquérir le local du four banal situé dans l'immeuble cadastré section BL n° 204, lots 1 à 7 ; autorise M. le maire à stipuler toutes clauses et conditions relatives à cette acquisition et à signer les actes à intervenir, et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire à l'exécution de la présente délibération et dit que les frais afférents à cette procédure seront à la charge de la commune.

Signature du Président de séance,

Signature du Secrétaire de séance,

**Hervé FABRE-AUBRESPY,
Maire de Cabriès**



**Marlène BERTRAND,
Adjointe au maire**



